

CONDITIONS DE VENTE ET DE LIVRAISON

(France et Benelux)

1. TARIFS

Toute commande sera facturée aux tarifs en vigueur à la date de livraison. Nos tarifs s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

2. ENGAGEMENT DE PRIX

Les prix sont basés sur la quantité indiquée dans notre confirmation de commande. Nous nous réservons le droit, en cas de variation négative de plus de 10% entre la quantité commandée et la quantité livrée, de procéder à une adaptation du prix.

3. EXPÉDITION

L'expédition est effectuée en vrac ou en big-bag.

La livraison dans le type de conditionnement susmentionné ne peut être garantie que dans la mesure de leur disponibilité. Nous déclinons toute responsabilité pour les retards de livraison dus au manque de moyens de transport ou de stocks, ainsi qu'en cas d'approvisionnement insuffisant en matières premières ou de hausse inattendue de la demande.

L'accès au chantier doit être libre et le terrain stabilisé et carrossable pour les camions lourds.

4. EMBALLAGE / BIG-BAG

Le verre cellulaire MISAPOR est livré en big-bag jetables d'un volume de 2 m³ ou 3 m³. Les big-bag jetables font l'objet d'une facturation pour participation aux frais de 5,00 EUR le m³ pour les bags de 2 m³ et de 4,00 EUR le m³ pour les bags de 3 m³. Le big-bag devient la propriété de l'acheteur.

Les big-bag sont conçus exclusivement pour le remplissage avec du granulat de verre cellulaire Misapor. Le stockage des big-bag devrait être limité à 6 mois et doit être fait de façon professionnelle. Les big-bag doivent être protégés contre les rayons UV de la lumière solaire directe. Pour un déchargement avec une grue, les big-bag doivent être obligatoirement attaché aux quatre sangles. MISAPOR décline toute responsabilité pour toute autre manipulation. Une fiche sécurité des big-bag est disponible sur www.misapor.ch

5. DÉCHARGEMENT

Le déchargement du camion est aux risques et aux frais du destinataire.

Les temps d'attente imputables à des conditions d'accès difficiles seront facturés. Les bâches de déversement seront facturées au tarif de EUR 1,50/m².

6. LIVRAISONS EXPRESS

Pour les livraisons dans les moins de 48 heures, nous facturons des frais express de EUR 250.00 par livraison.

7. RETARDS DE LIVRAISON

Nous nous efforçons toujours de respecter les dates de livraison convenues. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité pour tout retard de livraison qui ne serait pas de notre fait. Pour tout retard de livraison, le client ne peut demander aucun dédommagement en contrepartie.

8. CHANGEMENT DE DÉLAI DE LIVRAISON

Les changements à court terme d'une livraison déjà organisée entraînent souvent des coûts supplémentaires. Afin d'éviter des coûts supplémentaires le changement de date de livraison est possible jusqu'à 5 jours de la date du chargement. Pour un changement à moins de 5 jours, un coût supplémentaire vous sera facturé.

9. RETOURS DE MARCHANDISE

Aucun retour de marchandise n'est possible

10. TEMPS D'ATTENTE

Le camion doit être déchargé dans un délai de 60 minutes à partir de son arrivée sur le chantier pour des livraisons en vrac et de 2 heures pour des livraisons en Big Bag de 2 m³ ou 3 m³. Après expiration de ce délai, nous nous réservons le droit de vous facturer, pour chaque heure entamée, les coûts supplémentaires définis par notre transporteur

11. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation portant sur la quantité ou la qualité de la marchandise devra être immédiatement signifiée consignée sur les documents de transport au moment de la prise en charge. Aucune réclamation ultérieure ne sera prise en considération. En cas de dommage survenu pendant le transport, les réserves nécessaires devront être émises avant déchargement de la marchandise.

12. RESPONSABILITÉ

La responsabilité est transférée à l'acheteur dès l'instant où il prend la marchandise en charge.

13. MODIFICATIONS DE PRIX

Les modifications de prix demeurent réservées, peuvent intervenir en tout temps et ne sont pas soumises à préavis lorsqu'elles sont la conséquence de l'augmentation du prix des matières premières, des frais de transports, ou qu'elles sont dues aux fournisseurs, au taux de change, ou à toute autre cause analogue.

14. INDICATIONS DE POIDS ET MESURES

Les indications de poids et mesures ne sont pas contraignantes et sont sujettes à modification en tout temps. Les dimensions et les poids sont soumis à des tolérances et peuvent varier. Lors d'un transport du MISAPOR en vrac, il peut y avoir une différence du volume d'environ 5% (tassement du matériau) à cause du vide intergranulaire et entre les granulats et la vibration du camion.

15. MODALITÉS DE PAIEMENT

A moins d'une convention contraire consignée dans la confirmation de commande, nos factures sont payables à la commande. La vendeuse est en droit d'exiger le paiement de toute déduction injustifiée. Dès l'échéance du délai de paiement, l'acheteur se voit facturer un intérêt moratoire de 6% par la vendeuse.

16. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ PROLONGÉE

L'acheteur est autorisé à revendre notre marchandise réservée à des opérations commerciales appropriées. L'acheteur nous présente en avance toutes les réclamations provenant de tiers et le montant de chaque valeur de la facture (TVA exclue). Malgré cette cession, l'acheteur conserve le droit de recouvrer les créances.

17. PROJETS ET ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Le livreur reste propriétaire des projets et études préliminaires qui ne doivent pas être rendues accessibles aux tiers, ni leur être donnés.

18. FOR

Le for «Clause attributive de compétence» est à CH-7205 Zizers (en Suisse, dans le canton des Grisons). Droit applicable: droit Suisse.